



Dans cette partie, L'Affaire BNP décrypte en détail pour chaque outil financier de la banque, en quoi elle est encore loin du compte. La banque doit arrêter de soutenir les entreprises développeuses, via :

1. Financements de projets (BNP CIB)
2. Financements via des crédits (BNP CIB)
3. Financements via des émissions d'obligations et d'actions (BNP CIB)
4. Activités de gestion d'actifs (BNP AM et BNP Cardif)

Pour chacun de ces points, BNP ne s'aligne pas réellement ou pas du tout avec les exigences scientifiques de fin de l'expansion fossile. Pour les lecteurs qui souhaiteraient aller plus loin, on décrypte tout cela.

Financement de projets (BNP CIB)

BNP Paribas dit :

En mai 2023, BNP Paribas a pris l'engagement d'arrêter tous les financements de projets *“de développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers”* (1).

Par ailleurs, la banque a affirmé ne plus financer directement les nouveaux projets de terminaux d'export de GNL en réponse aux questions de L'Affaire BNP lors de son assemblée générale de mai 2025.

L'affaire BNP décrypte :

C'est une étape à relativiser car ces soutiens financiers *directs* ne représentent que **3,6 %** du financement de BNP au secteur fossile – en 2022 (2). BNP peut continuer à soutenir les entreprises qui portent ces nouveaux projets pétro-gaziers. Si ces financements d'entreprises sont qualifiés d'*indirects*, ils représentent bien **le principal levier de soutien à l'expansion – et de loin** (voir la section ci-dessous *Financements via des crédits*).

Par ailleurs, l'engagement de BNP Paribas d'exclure les nouveaux terminaux d'export de ses financements directs ne figure toujours pas dans la politique pétrole et gaz du groupe. Il semble néanmoins se confirmer dans les réponses de BNP Paribas aux sollicitations faites par les ONG sur certains projets. BNP s'est par exemple engagée à ne pas accorder de financements directs aux projets [Papua LNG](#), [Rovuma LNG](#), Coral North FLNG, ainsi qu'aux [futurs navires méthaniers liés au projet Mozambique LNG](#).

Ces annonces ne concernent en outre que les financements de projets directs et pas les **financements indirects auprès des entreprises qui portent ces nouveaux projets pétro-gaziers**, comme Sempra par exemple. En juin 2025, BNP Paribas a ainsi aidé Oncor, une filiale du groupe américain Sempra, à émettre une obligation d'une valeur de 700 millions de dollars (3). Sempra participe activement au boom du gaz liquéfié et du gaz de

schiste américain, en développant 7 projets de terminaux d'exportation de GNL en Amérique du Nord.

Finalement, BNP Paribas est encore loin d'avoir exclu de ses financements tous les projets d'énergies fossiles, continuant en particulier à soutenir directement [de nouveaux terminaux d'importation de gaz](#) et de nouvelles centrales à gaz. Alors que de [nombreuses recherches](#) ont déjà démontré que l'Europe doit engager une sortie accélérée du gaz pour respecter ses objectifs climatiques et n'a pas besoin de nouvelles infrastructures gazières pour assurer sa sécurité énergétique, la stratégie actuelle de BNP Paribas nage à contre-courant et contribue à accroître la dépendance du continent à cette énergie fossile. BNP a ainsi répondu à plusieurs reprises aux ONG "se concentrer sur l'Europe et donner la priorité au financement de centrales thermiques de nouvelle génération à faibles émissions, ainsi qu'aux infrastructures de sécurité d'approvisionnement – terminaux GNL, gazoducs et flottes de transport de gaz".

Prêts généraux (BNP Paribas CIB)

BNP Paribas dit :

La banque communique sur plusieurs éléments relatifs à ses activités de prêts : certains relevant de son flux de *nouveaux* crédits – c'est-à-dire les nouveaux prêts émis sur une année donnée –, et d'autres sur son stock de crédits *existants* – c'est à dire les prêts déjà en cours, mais qui peuvent dater de plusieurs années.

- Sur son stock de crédits – Le groupe a pour objectif que d'ici 2030, son stock de crédits labellisés "production d'énergies" soit composé à 90 % de crédits à la production d'énergies bas carbone et à 10 % de crédits à la production d'énergies fossiles. BNP Paribas s'est aussi engagée à réduire d'ici 2030 par rapport à 2022 de 80 % son exposition de crédit dans l'extraction et la production de pétrole, et de 30 % pour le gaz – page 4 de la politique sectorielle.
- En ce qui concerne son flux de nouveaux crédits – BNP a adopté une mesure d'exclusion de certaines entreprises, comme les entreprises privées non diversifiées (qui n'ont d'autres activités que le pétrole et le gaz) spécialisées dans l'exploration et production de pétrole et gaz ou les entreprises exposées à un certain seuil dans les pétrole et gaz non-conventionnels.

L'Affaire BNP décrypte :

BNP Paribas semble en apparence, avec cette cible de réduction de son stock de crédits aux énergies fossiles, reconnaître la nécessité d'engager une sortie des pétrole et gaz. Mais en réalité le compte n'y est toujours pas. Si cet engagement contraindra vraisemblablement la possibilité pour BNP Paribas de multiplier les nouveaux prêts au secteur, BNP Paribas maintient dans le même temps de nouveaux soutiens aux entreprises qui développent de nouveaux projets d'énergies fossiles – en atteste ses prêts à 8 entreprises développeuses en 2024 (4).

Elle continue de laisser la porte ouverte à de nouveaux prêts aux entreprises qui ouvrent de nouveaux champs de pétrole et gaz. C'est pourtant une ligne rouge si la banque souhaite respecter les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 : chaque nouvel euro accordé à un développeur est un euro de trop.

Si on regarde le détail des entreprises à qui BNP fait des prêts, on trouve autant des entreprises qui développent des nouveaux champs d'exploration et production pétrole et de gaz – *upstream* – que des entreprises qui développent des infrastructures de transports de pétrole et de gaz – *midstream* –, en particulier les nouveaux projets de GNL.

- Concernant l'*upstream*, BNP exclut uniquement les entreprises privées non diversifiées, mais elle n'exclut pas officiellement les plus gros développeurs que sont les majors "diversifiées" et les entreprises d'Etat.
- Concernant le *midstream* et notamment le GNL, les seules mesures prises par BNP ne sont pas suffisantes pour exclure les développeurs de GNL comme en témoigne ses financements encore d'actualité à Sempa.

Il est donc impératif que la fin de ses prêts à des développeurs se traduise dans une mesure ferme et officielle, au sein d'une politique sectorielle et d'un plan de vigilance.

Émissions d'obligations et d'actions (BNP CIB)

BNP Paribas dit :

En réponse aux questions de L'Affaire BNP à son assemblée générale 2024, BNP affirmait ne plus participer à l'émission d'obligations pour les producteurs de pétrole et gaz. Cette annonce a été reprise en mars 2025 dans son document enregistrement universel (DUE).

L'Affaire BNP décrypte :

C'est une bonne nouvelle ! Car comme les ONG de L'Affaire BNP l'expliquent depuis des années, les émissions d'obligations représentent un important levier de financement, notamment pour les grandes majors pétro-gazières. Or BNP Paribas a largement contribué à ces transactions : entre 2016 et 2022, 37 % des financements de la banque à l'industrie des énergies fossiles étaient liés à des émissions d'obligations (5).

Malheureusement, BNP ne s'engage pas pour autant à traduire cette annonce dans une mesure ferme et officielle, au sein d'une politique sectorielle détaillée. L'engagement de la banque reste trop flou et souffre ainsi de 4 lacunes.

D'une part, le groupe n'a pas encore, à notre connaissance, adopté de base de données complète permettant d'identifier les entreprises produisant du pétrole et du gaz – comme la Global Oil and Gas Exit List (6). Il est dès lors à craindre que certains développeurs pétroliers et gaziers restent hors du champ d'application de ces mesures. Par exemple, on retrouve des émissions obligataires au développeur Abu Dhabi Developmental Holding Company PJSC en 2024 (4), qui pourrait représenter une violation de cet engagement.

D'autre part, BNP Paribas pourrait aussi se cacher derrière le terme technique d'émissions obligataires "conventionnelles" pour continuer à émettre des obligations soi-disant "soutenables" ou "vertes" aux entreprises pétro-gazières, telles que les SLB – sustainability-linked bonds.

Troisièmement, sa communication ne concerne que les activités d'exploration et de production, dites *upstream*. Elle laisse de côté des activités de transport et notamment les développeurs de terminaux de GNL.

Enfin, BNP Paribas n'a aucun engagement sur la fin des nouvelles émissions d'actions. En 2024 (4), la banque a ainsi contribué à l'émission d'actions pour le pétrolier saoudien Saudi Aramco, l'entreprise la plus offensive dans le développement de projets d'énergies fossiles dans le monde.

Activités de gestions d'actifs (BNP AM)

BNP Paribas dit :

Publiée fin novembre 2024, BNP Paribas AM écrit noir sur blanc dans sa politique climatique : *"nous excluons de notre univers d'investissement (...) les obligations émises sur le marché primaire par des sociétés d'exploration et de production de pétrole et de gaz."* Elle définit ces entreprises comme *"toutes les sociétés actives dans le secteur pétrolier et gazier 'upstream', quelle que soit la part de pétrole et de gaz produite"* (7).

L'Affaire BNP décrypte :

L'Affaire BNP se réjouit de cet engagement de la BNP.

Cependant, il est impératif que cette politique soit complétée, sans quoi elle n'est pas alignée avec les exigences scientifiques de fin de l'expansion fossile, car :

- Elle concerne les nouvelles obligations, mais pas les nouvelles actions d'entreprises pétro-gazières. Au 9 août 2024, les actions représentaient pourtant 94 % des investissements détenus par BNP Paribas (8).
- Cet engagement écrit concerne les obligations émises sur le marché primaire, mais pas celles du marché secondaire. Si le plus important est de couper les investissements sur le marché primaire – qui correspond à de l'argent "frais" pour l'entreprise –, l'absence de politique similaire pour le marché secondaire signifie qu'un épargnant chez BNP Paribas pourra toujours investir dans des obligations de Total, par exemple.
- Elle ne traite pas du cas des fonds gérés passivement, et c'est pour ces fonds que le risque est le plus prégnant : si BNP Paribas AM commercialise toujours des fonds qui visent à répliquer des indices d'obligations d'entreprises, dont celles du secteur pétrolier et gazier, le gestionnaire pourrait alors vouloir acheter les nouvelles obligations émises par ces entreprises fossiles lorsqu'elles arrivent sur le marché secondaire. Ce risque est toutefois limité par le fait que la gestion passive ne représente qu'environ 7 % des actifs totaux sous gestion de BNP Paribas AM (9).

- Elle ne concerne que les activités d'exploration et de production. Elle ignore ici encore les activités et acteurs qui interviennent sur le reste de la chaîne de valeur de l'industrie, et notamment les développeurs de terminaux de GNL.

Enfin, BNP Paribas a récemment fait l'acquisition du gestionnaire d'actifs d'AXA, AXA IM, propulsant BNP AM à la 2ème place européenne. Il est impératif que ces nouveaux actifs financiers soient soumis à une politique d'exclusion des développeurs d'énergies fossiles.

Activités de gestion d'actifs via la branche assurance (BNP Cardif)

BNP Paribas dit :

Fin avril 2025, BNP Paribas Cardif a indiqué sur son site que les obligations “émises sur le marché primaire par des sociétés d'exploration et de production de pétrole et de gaz” ne faisaient plus partie de son univers d'investissements. La filiale d'assurance et d'assurance-vie du groupe BNP Paribas s'aligne ainsi sur les mesures annoncées par sa [filiale de gestion d'actifs BNP Paribas Asset Management](#).

L'Affaire BNP décrypte :

L'Affaire BNP se réjouit de cet engagement de BNP Paribas.

Cependant, comme pour la politique de BNP AM, il est impératif que cette politique soit encore améliorée à 4 niveaux – voir ci-dessus : Cardif devrait elle aussi étendre son exclusion aux obligations sur les marchés secondaires, aux actions cotées des mêmes sociétés, et surtout aux obligations émises par les sociétés qui développent de nouveaux projets d'énergies fossiles sur le reste de la chaîne de valeur dont de nouveaux terminaux d'exportation de GNL.

Sources :

- (1) BNP Paribas (2023) BNP Paribas précise et renforce ses ambitions en matière de transition énergétique.
<https://group.bnpparibas/communique-de-presse/bnp-paribas-precise-et-renforce-ses-ambitions-en-matiere-de-transition-energetique>
- (2) Le Monde, 2023. [« Bombes carbone » : pourquoi les banques françaises peuvent financer les énergies fossiles malgré leurs engagements climat.](#)
- (3) Reclaim Finance. 2025. [Publication LinkedIn.](#)
- (4) Reclaim Finance, RAN, Banktrack & co (2025) Banking on climate chaos.
https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/uploads/2025/06/BOCC_2025_FINAL4.pdf
- (5) Les Amis de la Terre France, 2023. [Nouveaux chiffres : BNP, meilleure amie des énergies fossiles.](#)
- (6) Urgewald. <https://gogel.org/>

- (7) BNP Paribas Asset Management, [Responsible Business Conduct Policy](#), Novembre 2024.
- (8) Urgewald (2024) [Investing in Climate Chaos](#). Selon ce rapport, dont les dernières données datent du 9 août 2024, BNP Paribas possède 9 024 millions \$ d'actions et 529 millions \$ d'obligations dans des entreprises qui développent des nouveaux projets fossiles. Ces dernières sont sélectionnées selon la définition d'Urgewald dans les listes *Global Coal Exit List* (GCEL) et *Global Oil and Gas Exit List* (GOGEL).
- (9) Reclaim Finance (2025) BNP Paribas AM révisé sa politique d'investissement : que faut-il en penser ?
<https://reclaimfinance.org/site/2025/01/28/bnp-paribas-am-revise-sa-politique-dinvestissement-que-faut-il-en-penser/>